ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 9

présenté par M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE 1ER A

- I. − À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :
- « de la campagne de collecte de signatures »,

les mots:

- « du financement d'actions tendant à favoriser ou défavoriser le recueil des soutiens ».
- II. En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.